

Le patronat calmé ... pour un an

Le patronat reçu samedi par le gouvernement n'est pas ressorti euphorique de la réunion. Mais il est plutôt calmé après les mesures compensatoires promises par le gouvernement.

Obligé d'avaler la pilule de l'augmentation du salaire minimum de 1,9 % au 1^{er} janvier 2011 et du versement d'une tranche indiciaire (2,5 % de hausse des salaires) en octobre 2011, le patronat n'avait guère apprécié et se montrait près à boycotter les instances du dialogue social puisque personne ne semblait vouloir tenir compte de leurs avertissements répétés de dégradation de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.

Au terme d'une deuxième réunion bipartite avec le gouvernement, samedi matin, les mines étaient plus apaisées. Le gouvernement leur a annoncé qu'il allait compenser les effets de la hausse du salaire minimum en alimentant la caisse de mutualité des employeurs et la tranche indiciaire



(Photo: Gerry Huberty)

par un assouplissement fiscal. Toutes ces mesures seront peaufinées lors d'une réunion le 8 décembre. Le gouvernement s'est ainsi donné un an de répit pour préparer des réformes que le patronat souhaite structurelles. //